

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MEDITERRANEE PORTE DES MAURES



RAPPORT D'ACTIVITES 2017

Le présent rapport d'activités de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures est établi conformément aux dispositions de l'article L 5211.39 du code général des collectivités territoriales.

La Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures a été créée entre les communes de Bormes les Mimosas, Cuers, La Londe les Maures et Pierrefeu du Var par arrêté préfectoral du 30 juillet 2010.

En vertu d'un arrêté préfectoral du 26 décembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté de communes et depuis le 1^{er} janvier 2013, Méditerranée Porte des Maures compte deux communes supplémentaires : Collobrières et Le Lavandou.

L'ensemble intercommunal représente un bassin de population de 40 498 habitants (populations légales INSEE 2014, valable au 1^{er} janvier 2017).



Le territoire, situé entre l'Aire toulonnaise à l'Ouest et le Golfe de Saint-Tropez à l'Est, couvre une superficie de 428 km².

En 2017, la Communauté de communes intervient dans les domaines de compétences suivants délégués par les communes membres (statuts / arrêté préfectoral du 28 décembre 2016):

■ Compétences obligatoires :

1 - Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.

L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale est défini comme étant d'intérêt communautaire au titre de cette compétence.

2 - Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251.17 du Code Général des Collectivités Territoriales ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme,

3 - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage,

4 - Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés,

■ Compétences optionnelles :

1 - Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

Le maintien en conditions opérationnelles des pistes de Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI) et l'animation des périmètres de biodiversité du massif des Maures sont définis comme étant d'intérêt communautaire au titre de cette compétence

2 - Politique du logement et du cadre de vie

L'élaboration du Programme Local de l'Habitat est défini comme étant d'intérêt communautaire au titre de cette compétence

3 - Création, aménagement et entretien de la voirie

Les voiries d'intérêt communautaire sont définies par délibération du Conseil Communautaire.

■ Compétences facultatives :

1 - Études pour l'élaboration d'un Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) et études préparatoires au transfert de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI)

2 - Aménagement numérique du territoire consistant en l'établissement d'infrastructures de communications électroniques, leur exploitation, l'établissement d'un réseau de communications électroniques, son exploitation, ainsi que la fourniture de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas d'insuffisance de l'initiative privée.

3 - Contribution à la création d'entreprises et d'emplois, aux actions de formation et d'insertion professionnelle des jeunes, en partenariat avec tout organisme et association œuvrant dans ce domaine

Gouvernance

Le Conseil Communautaire composé de 21 élus :

Représentants la commune de La Londe :

François de CANSON, Président - Nicole SCHATZKINE - Gérard AUBERT - Bernard MARTINEZ
- Cécile AUGÉ

Représentants la commune de Pierrefeu du Var :

Patrick MARTINELLI, 1^{er} vice-Président - Monique TOURNIAIRE - Jean-Bernard KISTON

Représentants la commune de Bormes les Mimosas :

François ARIZZI, 2^{ème} vice-Président - Christine DARNAULT - Jacques BLANCO- Joël BENOIT

Représentants la commune de Cuers :

Gilbert PERUGINI, 3^{ème} vice-Président - Martine RIQUELME - Jacques TARDIVET - Nicole BAUDINO - Armelle de PIERREFEU

Représentants la commune du Lavandou :

Gil BERNARDI, 4^{ème} vice-Président - Charlotte BOUVARD - Claude MAUPEU

Représentants la commune de Collobrières :

Christine AMRANE, 5^{ème} vice-Présidente - *Suppléante* : Christiane SAISON

Le Bureau communautaire composé des 6 maires, vice-présidents:

En complément du Conseil communautaire, les maires de la Communauté de communes se réunissent en Bureau communautaire afin d'étudier les dossiers de l'intercommunalité. Ils sont accompagnés de leur Directeurs généraux de services.

UN SIEGE POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

L'année 2017 est marquée par l'installation de la Communauté de communes dans de nouveaux locaux au 195 Allée des Oliviers à La Londe.

Depuis la création de Communauté de communes, les services administratifs occupaient des bureaux au sein de l'hôtel de ville de La Londe mais le transfert de nouvelles compétences obligatoires, qui a amené à l'accroissement des effectifs de la collectivité, a obligé le Président de la Communauté de communes à rechercher un siège administratif mieux adapté.

Des locaux inoccupés, au centre ville de la commune, correspondant aux besoins identifiés, ont pu faire l'objet d'un contrat de location.

Des travaux de mise aux normes ont été effectués pendant l'été 2017.

Un marché a permis les travaux suivants :

- Démolitions intérieures, cloisons, doublage, revêtements sols et murs, peinture.
- Menuiserie bois.
- Plomberie, sanitaire.
- Electricité VMC.
- VRD.

Un second marché a été signé pour la pose et le raccordement du bâtiment, par fibre optique, au réseau de la municipalité afin que la Communauté de communes puisse continuer à bénéficier de certains services informatiques mis à disposition par La Londe.

L'installation des agents dans leurs nouveaux bureaux a eu lieu le 1^{er} septembre.

Inauguration des locaux de la Communauté de communes par les élus le 27 septembre.



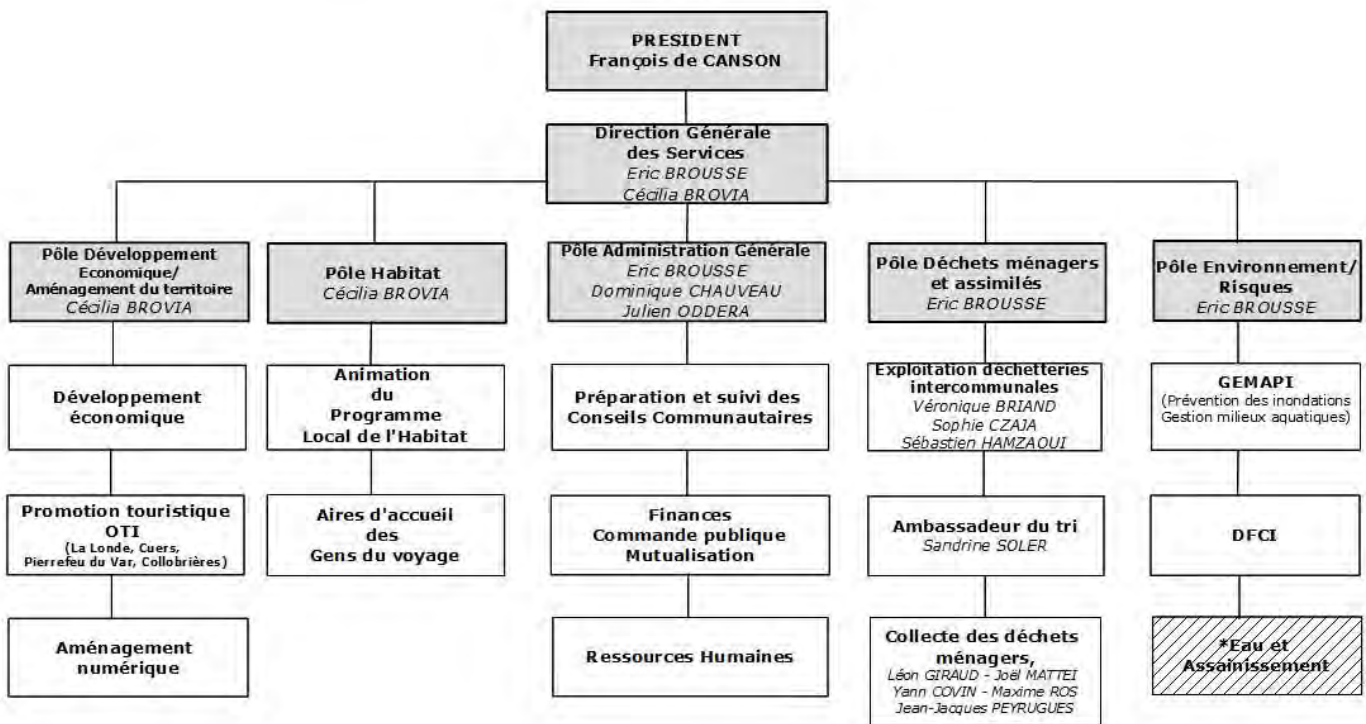
LES SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures conserve depuis sa création un effectif très maîtrisé. Les élus ont en effet souhaité adosser, autant que possible, le développement de la collectivité à des conventions de mutualisation avec les services des communes membres.

En 2017, 13 agents constituent l'effectif de la Communauté de communes, répartis entre 5 Pôles correspondants aux grands blocs de compétences portés par la collectivité :

- Administration générale
- Développement économique / Aménagement du territoire
- Habitat
- Déchets ménagers et assimilés
- Environnement / Risques

**Organigramme fonctionnel de la Communauté de communes
« Méditerranée Porte des Maures »
2017**



*Compétence dont le transfert interviendra au plus tard au 1^{er} janvier 2020

LA MUTUALISATION

Par délibération en date du 14 décembre 2015, la Communauté de communes a adopté son premier schéma de mutualisation, conformément à l'article L 5211-39-1 du code général des collectivités territoriales. Ce schéma avait été construit sur la base d'un travail collaboratif avec les communes et a été arrêté après une consultation des 6 conseils municipaux.

Ce schéma a permis de lister les liens instaurés entre l'Établissement Public de Coopération Intercommunale et ses communes membres ainsi que les pistes de nouvelles mutualisations qui pourraient être mises en place dans le courant du mandat.

Le Schéma de Mutualisation a pour objectif d'amener aux collectivités à réfléchir à l'optimisation de leurs services par le biais d'une mise en commun de leurs moyens matériels et humains.

1/ Les mises à disposition de services.

Principal dispositif de mutualisation, la mise à disposition de services permet de rationaliser les ressources humaines à l'échelle du territoire de l'EPCI, c'est-à-dire entre les 7 collectivités qui constituent désormais le « bloc local » : les 6 communes et la Communauté de communes.

Les mises à disposition de services peuvent intervenir depuis les communes vers la Communauté de communes et inversement de l'intercommunalité vers les communes.

Sur le territoire de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures seules, des mises à disposition « ascendantes », ont été instaurées à ce jour.

Ce mode de mutualisation a été mis en œuvre dès la création de la Communauté de communes du fait du caractère partiel des transferts effectués.

Les services municipaux concernés que, partiellement par un transfert à l'intercommunalité, ont fait l'objet d'une mise à disposition.

Le transfert de nouvelles compétences a entraîné de nouvelles mises à disposition de services.

Au 31 décembre 2017 les mises à disposition de services sont :

| | Bormes les Mimosas | | Cuers | | Collobrières | | Le Lavandou | | Pierrefeu du Var | |
|-----------------------------------|--------------------|-----------|-------------------|------------|-------------------|------------|-------------------|-----------|-------------------|-----------|
| | Moyens mutualisés | Coûts | Moyens mutualisés | Coûts | Moyens mutualisés | Coûts | Moyens mutualisés | Coûts | Moyens mutualisés | Coûts |
| Compétence Déchets 2016-2017-2018 | | | 11 agents | 165 665,34 | 7 agents | 82 430,00 | | | 3 agents | 22 187,35 |
| | | | Matériel | 25 098,00 | Matériel | 3 720,00 | | | | |
| Compétence DFCI 2016-2017-2018 | 1 agent | 19 512,00 | 2 agents | 10 629,71 | 1 agent | 1 774,00 | 1 agent | 15 340,00 | 1 agent | 21 000,00 |
| | Matériel | 473,31 | Matériel | 6 878,00 | | | Matériel | 1 160,00 | Matériel | 19 020,00 |
| Compétence Tourisme 2017-2018 | | | Personnel | 16 536,00 | Personnel | 51 992,00 | | | Personnel | 18 396,00 |
| | | | Matériel | 1 614,00 | Frais | 11 290,00 | | | Frais | 715,00 |
| TOTAL / AN | | 19 985,31 | | 226 421,05 | | 151 206,00 | | 16 500,00 | | 81 318,35 |

La Mutualisation de services atteint en 2017 un montant financier échangé de 495 430,71 euros par an.

Une trentaine d'agents ont été concernés par ces mises à disposition en partageant leurs temps de travail entre des missions communales et des missions intercommunales.

2/ Les mises à disposition d'agents.

Soucieuse de ne pas engager de frais supplémentaires en terme de personnel, la Communauté de communes a également mis en place des mises à disposition d'agents pour le suivi de missions spécifiques.

Des personnels de la commune, siège de La Londe les Maures, ont été mis à disposition, sans contrepartie financière :

- Un agent de la Direction du service Informatique dans le cadre du suivi du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (SDAN),
- Un agent de la Direction du service Urbanisme en qualité de conseiller technique pour le suivi du SCOT Provence Méditerranée.

3/ Les prestations de service.

Dans le cadre de sa compétence Développement économique, la Communauté de communes a réalisé une station service intercommunale dans le village de Collobrières.

La Communauté de communes a confié la gestion technique et administrative à la commune de Collobrières par le biais d'une Prestation de services.

La Convention de prestation de services atteint un montant financier de 5 220 € par an, sur la période 2016-2017-2018.

4/ Les mises en commun de moyens.

La Communauté de communes a bénéficié, à sa création, de peu de transferts de locaux pour l'accueil de ses services administratifs.

Depuis la mise en place de la Communauté de communes, en 2011, des locaux et moyens matériels ont été mis à disposition de la Communauté de communes par les communes membres, pour l'exercice des compétences transférées :

- Mise à disposition d'un bureau dans les locaux de l'Hôtel de Ville de Bormes au profit du régisseur de la régie de recettes « déchetterie » de la CCMPM,
- Mise à disposition de bureaux au sein de la Mairie de La Londe pour le personnel administratif de la CCMPM (jusqu'au mois d'août 2017),
- Mise à disposition de moyens matériels pour le fonctionnement des services de la CCMPM par la commune de La Londe (reprographie, matériel informatique...), (jusqu'au mois d'août 2017).

La mise en place de la compétence « Promotion du tourisme », en 2017, a mis en évidence l'utilité d'un partage d'actions et d'achats entre la Communauté de communes, son Office de Tourisme Intercommunal et les Offices de Tourisme restés indépendants de Bormes les Mimosas et Le Lavandou. Une convention de 2 ans (2017 - 2018) a fixé des objectifs de mutualisations techniques et financières.

Les mises en commun de moyens entre les communes membres de la Communauté de communes :

Les communes, entre elles, ont également développé des mutualisations :

- Prêt de matériels dans le cadre de festivités (Bormes, Le Lavandou, Pierrefeu, Collobrières).
- Prêt d'une benne à ordures ménagères pour l'exécution du service de collecte des déchets en régie (Pierrefeu et Collobrières).

5/ Les groupements de commande :

Parmi les outils de mutualisation identifiés lors de l'élaboration du Schéma, la Communauté de communes a développé la mise en place de Groupements de commandes, dans la perspective de réduire le montant des achats publics :

| Objet du marché | Collectivité(s) co acheteuse(s), aux côtés de CCMPM | Coordonnateur | Date de prise d'effet et durée |
|--|---|----------------------|---|
| Fourniture et livraison de carburant | Bormes + Cuers + La Londe + Le Lavandou + Pierrefeu | Commune de Bormes | 15/12/16 pour 1 an renouvelable 3 fois |
| Travaux de débroussaillage et élaboration du PIDAF | SM pour la protection et la valorisation de la forêt Hyères/CC MPM | CC MPM | 28/08/17 pour 1 an |
| Assurances | La Londe + CCAS de La Londe + Bormes + Le Lavandou + CCAS du Lavandou + SIA Le Lavandou/Rayol-Canadel + Pierrefeu + Collobrières + CCAS de Collobrières + SM du Massif des Maures | Commune de La Londe | 01/01/18 pour 5 ans |

6 / Les formations au personnel.

La Communauté de communes, et ses communes membres, ont développé une collaboration pour l'organisation de formations en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), elle a été élargie aux Intercommunalités voisines. Des journées de formation communes ont permis de rentabiliser les frais de formation, et donc d'en réduire les coûts.

Les thèmes abordés, depuis 2015, ont été :

- « Stage Union - Les mutualisations entre EPCI et Communes ».
- Plan de formation mutualisé.
- Les Ressources Humaines : création d'un réseau RH (en cours).

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

1. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Le Schéma de Cohérence territoriale constitue le **cadre de référence des documents d'urbanisme communaux**.

La Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures est adhérente au Syndicat intercommunal en charge d'élaborer le Schéma de Cohérence Territoriale Provence Méditerranée. Elle partage ainsi les travaux avec 3 autres Communautés de communes du grand bassin toulonnais les communautés « Vallée du Gapeau », « Toulon Provence Méditerranée » et « Sud Sainte-Baume ».

L'analyse partagée du territoire permet de définir, par ce document de planification, des objectifs coordonnés sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Courant 2017, les élus délégués par la Communauté de communes pour participer à ce dossier se sont réunis au sein du Syndicat intercommunal pour finaliser le Diagnostic de territoire, définir les pistes du projet d'aménagement et de développement durable puis pour établir un projet d'orientations et d'objectifs pour le nouveau SCoT, en révision de celui adopté en 2009.

Les pistes de réflexions et d'échanges pour les orientations et les objectifs du nouveau SCoT, sont (projet en cours):

Orientation 1 : Encadrer et structurer le développement pour ménager le territoire

- Préserver et valoriser le capital écologique, naturel et agricole : le réseau vert, bleu et jaune de Provence Méditerranée
- Organiser et maîtriser le développement

Orientation 2 : Afficher les axes de développement

- Affirmer l'ambition métropolitaine
- Définir une localisation préférentielle des activités économiques et des services
- Répondre aux besoins de logements
- Développer des alternatives à l'usage individuel de l'automobile

Orientation 3 : Promouvoir un cadre de vie de qualité, répondre au défi de la transition énergétique et de la réduction des gaz à effet de serre

- Améliorer le cadre de vie
- Agir pour la transition énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre

Orientation 4 : Gérer durablement les risques et les ressources

- Maîtriser les risques naturels et technologiques
- Gérer durablement les ressources

Le projet de SCoT a fait l'objet de réunions de concertation aux différentes étapes d'élaboration du document.

La finalisation du projet est prévu courant 2018.

Le SCoT sera complété d'un volet Littoral et Maritime qui a fait l'objet d'une procédure identique d'élaboration.

La participation financière de la Communauté de communes au Syndicat Mixte du SCoT, pour le portage de ce dossier est en 2017 de 21 463,96 €.

Carte de travail du projet de SCoT en cours d'élaboration.



2. Le Contrat de Baie des Îles d'Or.

Inclue dans le périmètre du Contrat de Baie des Îles d'Or, la Communauté de communes méditerranéenne Porte des Maures a approuvé le Contrat de Baie 2016-2021 lors du Conseil communautaire du 21 mars 2017.

Le Contrat de baie constitue depuis 2007 l'outil de mise en œuvre d'une gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques sur la rade d'Hyères, ses îles et son bassin versant.

Il traduit des objectifs partagés répondant à quatre catégories d'enjeux :

- La réduction des pollutions liées aux rejets anthropiques,
- La gestion durable des ressources et des milieux naturels,
- La préservation et l'amélioration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques,
- L'animation de la gestion locale concertée et l'articulation avec les autres démarches existantes sur le territoire.

Chaque collectivité garde la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise technique, juridique et financière des actions qu'elle engage dans le cadre du contrat de baie. De même, les collectivités effectuent directement les demandes de subvention auprès des partenaires financiers.

Pour le compte de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures, les actions suivantes sont inscrites dans le programme d'actions pour la période 2016-2021 :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le transfert des compétences Eau et Assainissement à la CCMPM,
- Préparation du PAPI complet "Côtier des Maures",
- Étude des conditions de déploiement de la compétence GEMAPI sur le territoire de la CCMPM,
- Élaboration d'un programme d'entretien et de restauration de la ripisylve du Maravenne.

L'animation de ce Contrat est menée par la Métropole Provence Méditerranée.

AMENAGEMENT NUMERIQUE

Après le lancement en 2013 par l'État du **Plan France Très Haut Débit**, le Département du Var a animé les 15 intercommunalités du Département pour élaborer le Schéma Départemental Territorial de l'Aménagement Numérique.

La Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures **s'est inscrite activement dans ce projet** jusqu'à l'aboutissement du Schéma en décembre 2014.

Un important travail technique a été réalisé afin d'établir un **programme de déploiement de la Fibre Optique cohérent** sur l'ensemble des communes du territoire.

La desserte des 41 600 prises de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures va être réalisée en 3 phases, d'environ 2 ans chacune, entre 2018 et 2023.

- 9 000 prises en Phase 1 sur le secteur de La Londe
- 9 500 prises en Phase 2 sur le secteur de Cuers, Pierrefeu et Collobrières
- 23 100 prises en Phase 3 sur le secteur de Bormes, Le Lavandou et la Londe

En complément de la technologie "Fibre" certains secteurs prévus en deuxième partie de déploiement ont fait l'objet dès 2017 de travaux de Montée en Débit (MED) afin de réduire la fracture numérique. C'est le cas de certains quartiers de Bormes les Mimosas et de Collobrières.

Pour porter ce dossier, d'envergure départementale la Communauté de communes a adhéré, à compter de janvier 2017, au Syndicat régional (SMO PACA THD) qui assure la maîtrise d'ouvrage des opérations (Montée en débit et fibre) et le portage des subventions allouées par l'Europe, l'État et la Région.

Les Opérations de montée en débit de sites PRM (Point de Raccordement Mutualisé) lancées en 2017 :

A Bormes les Mimosas

8 PRM sont concernés, représentant un total de 3149 lignes, identifiés comme suit :

- PRM Code SR LLA9TF (534 lignes),
- PRM Code SR LLA 99C (1 099 lignes),
- PRM Code SR LLA DAM (365 lignes),
- PRM Code SR LLA FER (203 lignes),
- PRM Code SR LLA LIN (503 lignes),
- PRM Code SR LLA 99J (93 lignes),
- PRM Code SR LLA 99K (115 lignes),
- PRM Code SR LLA GAO (237 lignes).

Premières inaugurations de PRM au village de Bormes le 8 décembre 2017.



Les travaux sont réalisés à cheval sur 2017 et 2018, pour un montant total de 1 131 868,10 €. L'opération a fait l'objet d'un cofinancement : 395 000 € ont été financés par la Communauté de communes, 148 200 € par la commune de Bormes les Mimosas et 86 600 par le Domaine du Gaou-Bénat bénéficiaire d'une partie des travaux.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. Un partenariat avec la Chambre de commerce et de l'industrie.

La Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures a vu ses missions en terme de développement économique fortement renforcée par la mise en œuvre de la Loi NOTRe le 1^{er} janvier 2017.

Afin de structurer au mieux cette nouvelle compétence, un partenariat avec la Chambre de commerce et de l'industrie a été instauré en novembre 2017.

La Chambre de Commerce et de l'Industrie du Var est un établissement public chargé de la représentation des intérêts des entreprises du Commerce, de l'Industrie et des Services.

Elle est membre du réseau CCI France et participe à la gouvernance de la CCI de la région Provence Alpes Côte d'Azur ; elle constitue également l'Agence de développement économique du Var.

La CCI du Var participe activement à la politique de développement des entreprises et s'investit aux côtés des collectivités au travers de différents outils et actions.

Elle exerce notamment des missions d'inventaire et de cartographie des zones d'activités, elle accompagne la création d'association d'entreprises, elle met en œuvre des actions de promotions économiques, de prospection...

Un grand nombre d'objectifs de la Communauté de communes et de la Chambre de Commerce et de l'industrie du Var étant communs, et leurs compétences complémentaires, cette collaboration permettra la mise en œuvre d'actions en faveur du développement économique du territoire, notamment pour la gestion des Zones d'activités.

Signature de la convention de partenariat avec la Chambre de commerce et de l'industrie.



2. La gestion des Zones d'activités économiques.

Un diagnostic stratégique de chaque zones d'activités a été initiée en 2017 afin d'avoir une bonne compréhension des dynamiques en place : les entreprises et emplois qui s'y concentrent, l'état des espaces et réseaux publics, la signalétique, la voirie, les différents acteurs en place...

L'aérodrome Cuers-Pierrefeu.

Déjà identifié comme un site phare de développement depuis quelques années la zone civile de l'aérodrome de Cuers-Pierrefeu fait l'objet d'une attention particulière de la Communauté de communes.

Des contacts auprès du Ministère de la défense qui souhaite vendre ce bien, ont été pris afin de mettre en perspective un projet de développement économique créateur d'emplois.

3. Les demandes de dérogation au repos dominical.

Suppression de repos dominical dans des établissements de commerce de détail :

En application de la la Loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite Loi MACRON (n° 2015-990 du 06 août 2015) qui a modifié l'article L 3132-26 du Code du travail , dans **les établissements de commerce de détail** où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du Maire prise après avis du Conseil Municipal.

Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

La loi dispose que lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du Maire de la commune concernée est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI dont la Commune est membre.

A ce titre, la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures a prononcé un avis favorable aux demandes 5 établissements commerciaux.

Report du repos dominical dans les établissements le nécessitant :

De la même façon, en application des dispositions des articles L3132-20 du Code du travail, lorsqu'il est établi que le repos simultané, le dimanche, de tous les salariés d'un établissement serait préjudiciable au public ou compromettrait le fonctionnement normal de cet établissement, le repos peut être autorisé par le préfet, soit toute l'année, soit à certaines époques de l'année seulement suivant l'une des modalités suivantes :

- 1° Un autre jour que le dimanche à tous les salariés de l'établissement ;
- 2° Du dimanche midi au lundi midi ;
- 3° Le dimanche après-midi avec un repos compensateur d'une journée par roulement et par quinzaine ;
- 4° Par roulement à tout ou partie des salariés.

L'article L3132-21 du Code du travail précise que les autorisations prévues à l'article L. 3132-20 sont accordées pour une durée qui ne peut excéder trois ans, après avis du conseil municipal et, le cas échéant, de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre, de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre de métiers et de l'artisanat, ainsi que des organisations professionnelles d'employeurs et des organisations syndicales de salariés intéressées de la commune.

A ce titre, la Communauté de communes méditerranée Porte des Maures a prononcé un avis favorable à la demande d'un établissement.

4. L'aide à l'installation d'entreprise.

Membre de l'association reconnue d'intérêt général « Initiative Var », la Communauté de communes, accompagne, par sa participation financière à l'association, la création ou la reprise d'entreprises.

8 entreprises ont été soutenu sur les communes de la Communauté de communes, au bénéfice de 12 emplois, dans des domaines variés (restauration, vélo électrique, pension pour chien, prestation de service, boucherie, laverie, fabrication de bijoux, toilettage canin).

5. Le soutien à la formation et l'insertion professionnelle des jeunes.

La Communauté de communes est membre des 2 Missions locales présentent sur son territoire :
Missions Locales du Coudon au Gapeau pour Pierrefeu du Var et Cuers
Mission Locale C.OR.A.I.L. pour Bormes les Mimosas, Collobrières, La Londe les Maures et Le Lavandou.

Elle apporte un financement qui permet au Missions locales de mettre en œuvre des actions en faveur de la formation et l'insertion professionnelle des jeunes de 16 à 26 ans.

Les missions locales à l'écoute des besoins des jeunes.



Pour la Mission Locale Coudon au Gapeau :

441 jeunes suivis dont 134 jeunes nouvellement accueillis.
3058 entretiens individuels.
223 contrats à durée déterminée et 43 contrats à durée indéterminée.
42 contrats en alternance et 96 entrées en formation (Conseil Régional – AFPA).
37 immersions en entreprise.

137 jeunes bénéficiaires d'un parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)...

La Mission Locale Corail :

Elle accompagné également de nombreux jeunes vers la formation et l'emploi.
Le suivi des jeunes est important et permet d'aboutir à la signature de contrats CDD, CDI, Contrat d'apprentissage et contrats saisonniers.

PROMOTION DU TOURISME

La mise en place de la loi NOTRe a entraîné le transfert de la compétence « Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » à la Communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2017.

Ce transfert c'est traduit par la création d'un Office de tourisme intercommunal réunissant les communes de Cuers, Collobrières, Pierrefeu du Var et La Londe les Maures.

Les deux communes de Bormes les Mimosas et Le Lavandou ont décidé quand à elle, en application de la loi n°2016-1888 du 8 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne et de l'article L. 514-16 du Code général des Collectivités Territoriales de déroger au transfert et maintenir leur office de Tourisme communal.

L'office de tourisme intercommunal a développé, en particulier grâce à l'équipe de l'Office de tourisme de La Londe, déjà très structurée, un certain nombre d'actions intercommunales. Le personnel de l'Office réunissant les quatre communes représente une quinzaine de personnes.

Le siège de l'OTI est installé dans le nouvel office de tourisme de La Londe sur le port Miramar. Les 3 autres communes disposent d'un bureau d'information du tourisme.

Les actions prioritaires de l'office pour valoriser l'offre touristique des 4 communes auprès du public se déclinent de plusieurs manières.

1. Les accueils des offices de tourisme :

Le nouvel office de tourisme intercommunal s'installe dans des locaux neufs, une vitrine du tourisme local à la hauteur de la qualité de la destination du territoire !

Des aménagements pour une meilleure qualité de l'accueil ont été réalisés dans tous les points d'accueil. A noter que les 5 points d'accueil offrent aux visiteurs une prestation de **WIFI gratuit**.

L'accueil de l'Office de tourisme intercommunal à La Londe.



2. Les supports de communication (pour un total de 100 000 exemplaires en 2017):

- **Edition d'une première brochure intercommunale :**

Editée à 20 000 exemplaires, elle met en avant tous les « incontournables » de chacune des 4 communes mettant en évidence la complémentarité de leurs richesses patrimoniales, culturelles et touristiques locales

- **Réalisation du 1er guide d'accessibilité intercommunal**

En lien avec notre politique de qualification de l'offre touristique en terme d'accessibilité dans tous les secteurs d'activité (label Tourisme et Handicap et qualification Var Accessible), ce guide, lui-même accessible, a pour but de favoriser les séjours des personnes à mobilité réduite quel que soit leur handicap.

- **Réalisation d'une première vidéo intercommunale**

Réalisée durant l'été 2017, cette vidéo permet une découverte de nos 4 communes.

3. Les actions de promotion auprès du grand-public.

De janvier à mars 2017, les équipes ont assuré la promotion de l'intercommunalité sur des salons destinés au grand-public : Salon du tourisme à Lille , Destination Nature à Paris, Salon du tourisme à Bruxelles, Salon de la randonnée à Lyon.

4. Faire découvrir l'offre touristique de nos 4 communes :

- Plusieurs éductours ont été réalisés rassemblant les équipes des offices de tourisme pour découvrir, mieux connaître et échanger autour des atouts et richesses des 4 communes !
- La Semaine varoise de la randonnée pédestre proposée sur tout le territoire intercommunal : en partenariat avec les Randonneurs londaïsi et certains clubs des autres communes, l'office de tourisme a mis en place pour la 1^{ère} fois un programme avec des randonnées sur les 4 communes !

Eductour avec les équipes des offices de tourisme



5. Pour toujours plus de qualité de l'accueil et des services !

L'office de tourisme s'est inscrite dans une démarche «qualité ». Il a obtenu la marque nationale «Qualité Tourisme», puis le classement en Catégorie I.

6. Les actions mutualisées entre les 3 Offices de tourisme.

Après le maintien des deux Offices de tourisme communaux de Bormes les Mimosas et Le Lavandou il a été mis en place une convention de mutualisation entre les 3 Offices de tourisme du Territoire. Elle a permis de mettre en œuvre des opérations de promotion touristique à l'échelle des 6 communes de la Communauté de communes avec notamment la participation aux salons, la réalisation de brochures de communication,...

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

1. Avenant au marché

Des échanges sont intervenus avec le titulaire du marché afin d'envisager la rédaction d'un avenant visant à modifier la clause de révision des prix de l'article 10.3 du CCAP.

Il est envisagé d'introduire la modification suivante :

- *Le taux de révision des prix sur la période de mars 2017 à février 2018 s'établit à 0 %.*
- *L'augmentation maximale annuelle des prix du titulaire ne pourra dépasser 1 % à effet du 1^{er} mars 2018.*
- *Si les prix venaient, lors des ajustements, à dépasser l'augmentation de 1 %, il sera fait application de ce butoir sur les prix en vigueur pour déterminer les nouveaux prix du marché.*

2. Tarification des déchetteries communautaires

En vertu d'une délibération du 29 novembre 2017, le conseil communautaire a approuvé l'augmentation des tarifs en vigueur au sein des déchetteries intercommunales de Bormes et Cuers.

Les nouveaux tarifs s'établissent comme suit à compter du 1^{er} janvier 2018 (augmentation de 20%) :

Végétaux :

Gratuité jusqu'à 2 tonnes

15,00 €/tonne (de 2 à 15 tonnes)

30,00 €/tonne (plus de 15 tonnes)

Encombrants :

Gratuité jusqu'à 2 tonnes

30,00 €/tonne (de 2 à 5 tonnes)

132,00 €/tonne (plus de 5 tonnes)

Terres et gravats :

Gratuité jusqu'à 4 tonnes

7,20 €/tonne (de 4 à 50 tonnes)

14,40 €/tonne (de 50 à 400 tonnes)

30,00 €/tonne (plus de 400 tonnes)

Déchets en mélange, ordures ménagères, déchets industriels banals (flux non trié) : 144,00 €/tonne

3. Rapport technique 2017

23 604 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en 2017 sur le territoire de la Communauté de communes **soit 582,84 kg/habitant/an**

BILAN DES TONNAGES COLLECTES EN 2017

| | | | |
|---|-------|--------------|-------|
| Source : INSEE Populations légales 2014 (en vigueur au 1/01/2017) | | | |
| Bormes | 7988 | Collobrières | 2012 |
| La Londe | 8324 | Cuers | 10695 |
| Le Lavandou | 5316 | Pierrefeu | 6163 |
| CCMPM | 40498 | | |

| Type de collecte | CCMPM | | dont Bormes/La Londe/Le Lavandou | | dont Collobrières | | dont Cuers | | Dont Pierrefeu | |
|---------------------------|---------------|-----------------|----------------------------------|-----------------|-------------------|-----------------|---------------|-----------------|----------------|-----------------|
| | Tonnages 2017 | Répartition (%) | Tonnages 2017 | Répartition (%) | Tonnages 2017 | Répartition (%) | Tonnages 2017 | Répartition (%) | Tonnages 2017 | Répartition (%) |
| Ordures Ménagères | 23 604 | 100,00% | 15 599 | 66,09% | 841 | 3,56% | 4 720 | 20,00% | 2 444 | 10,35% |
| Encombrants | 10 318 | 100,00% | 8 841 | 85,69% | 78 | 0,76% | 1 399 | 13,56% | | 0,00% |
| dont collecte pap sur rdv | 3 093 | 100,00% | 2 671 | 86,36% | | | 198 | 6,40% | 224 | 7,24% |
| Végétaux | 12 164 | 100,00% | 10 908 | 89,67% | 160 | 1,32% | 1 096 | 9,01% | | 0,00% |
| dont collecte pap sur rdv | 538 | 100,00% | 140 | 26,02% | | | 188 | 34,94% | 210 | 39,03% |
| Terres et gravats | | | 56 301 | | | | | | | |

| Secteur/Année | Ordures ménagères collectées (en tonnes) | | | |
|--|--|--|--|--|
| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
| Bormes/ La Londe/ Le Lavandou | 17 387 (soit 767,27 kg/an/hab) | 15 572 (soit 697,76 kg/an/hab) | 14 946 (soit 707,37 kg/an/hab) | 15 599 (soit 721,24 kg/an/hab) |
| Collobrières | 840 (soit 438,41 kg/an/hab) | 858 (soit 440,90 kg/an/hab) | 855 (soit 453,10 kg/an/hab) | 841 (soit 417,99 kg/an/hab) |
| Cuers | 4 596 (soit 438,80 kg/an/hab) | 4 682 (soit 441,99 kg/an/hab) | 4 810 (soit 455,06 kg/an/hab) | 4 720 (soit 441,33 kg/an/hab) |
| Pierrefeu | 2 485 (soit 429,71 kg/an/hab) | 2 312 (soit 388,89 kg/an/hab) | 2 285 (soit 377,75 kg/an/hab) | 2 444 (soit 395,56 kg/an/hab) |
| Total | 25 308 (soit 611,97 kg/an/hab) | 23 424 (soit 574,10 kg/an/hab) | 22 896 (soit 577,67 kg/an/hab) | 23 604 (soit 582,84 kg/an/hab) |

Les **tonnages d'ordures ménagères** produits sur le territoire communautaire sont en augmentation en 2017 après plusieurs années de baisse **(+3,09 % par rapport à 2016)**. Dans le même temps, la population INSEE a progressé de 2,18 %.

La production par habitant, qui s'établit à 582,84 kilos par an, progresse de + 5,17 kg par rapport à 2016.

Quelques remarques :

- L'augmentation de la population (pop. INSEE 2017 + 2,18%) et la **forte fréquentation touristique enregistrée lors de l'été 2017** (+473 tonnes collectées en juin-juillet-août 2017 sur les communes littorales par rapport à la même période 2016) expliquent en grande partie cette augmentation,
- Ces chiffres sont très supérieurs aux moyennes régionales (381 kg/hab) et nationales (261 kg/hab) mais sont **conformes à ceux enregistrés par les EPCI à vocation touristique forte** (623 kg/hab en 2016 pour la CC du Golfe de Saint Tropez),
- Notre collectivité enregistre une **baisse globale de près de 30kg/an/hab** entre 2014 et 2017,

Camion benne en train de collecter des déchets ménagers.



Valorisation des déchets ménagers :

Deux sites de traitement sont utilisés par le prestataire pour la valorisation des déchets ménagers et des encombrants ; l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Roumagayrol à Pierrefeu et l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Lagoubran.

En 2017, 62 % des déchets de Méditerranée Porte des Maures ont été traités à Roumagayrol et 38 % à Lagoubran.

Cette augmentation de 9 % de la part valorisée par incinération répond aux attentes de la Communauté de communes dans la mesure où le mode de valorisation énergétique est plus satisfaisant sur un plan environnemental (l'incinération permet une valorisation des OMR par production d'énergie tandis que l'enfouissement obère progressivement les capacités de stockage du site de Roumagayrol) et plus avantageux en terme économique (taux de TGAP à 9,00 €/tonne en valorisation énergétique contre 23,00 €/tonne en enfouissement).

Cette démarche d'encourager la valorisation énergétique répond aux objectifs assignés par le Plan Régional de gestion des déchets en cours d'adoption et plus particulièrement à la 1^{ère} des 9 orientations régionales visant à **définir des bassins de vie pour l'application des principes de proximité et d'autosuffisance.**

Ces deux unités de traitement sont situées sur notre bassin de vie et garantissent de manière effective notre autosuffisance dans le respect des prescriptions régionales.

La **collecte des végétaux et des encombrants en porte à porte** connaissait une **progression régulière** sur notre territoire depuis plusieurs années.

En 2017, la collecte des végétaux et des encombrants en porte à porte progresse respectivement de 12,5 % et 12 % par rapport à 2016 :

Végétaux : 538 tonnes en 2017 (contre 478 tonnes en 2016).

Encombrants : 3 093 tonnes en 2017 (contre 2 758 tonnes en 2016).

Cette progression doit être nuancée par la mise en place de ce service sur le territoire de Cuers depuis le 1^{er} janvier 2017. En effet, la collecte des végétaux sur rendez-vous est en baisse à La Londe, Le Lavandou et Bormes.

Le tri sélectif représente 2.911 tonnes en 2017 sur le territoire communautaire soit :

Multimatériaux : 1 287 tonnes

Verre : 1 624 tonnes

Evolution 2016/2017 du tri sélectif par secteur (en tonnes) :

| Secteur/Année | Multimatériaux | | Verre | | Total | Total | Progression 2016/2017 |
|-------------------------------------|----------------|------|-------|------|-------|-------|-----------------------|
| | 2016 | 2017 | 2016 | 2017 | 2016 | 2017 | |
| Bormes/ La Londe/ Le Lavandou | 797 | 786 | 1167 | 1180 | 1964 | 1966 | +0,10 % |
| Collobrières | 48 | 53 | 69 | 67 | 117 | 120 | +2,56 % |
| Cuers | 252 | 297 | 319 | 261 | 571 | 558 | -2,28 % |
| Pierrefeu | 127 | 151 | 123 | 116 | 250 | 267 | +6,80 % |
| | 1224 | 1287 | 1678 | 1624 | 2902 | 2911 | + 0,31 % |

Après avoir progressé de 3,7 % en 2014, 2,11 % en 2015 et 3,38 % en 2016, le tri sélectif connaît une **quasi stabilité** en 2017 sur notre territoire (+0,31%).

La collecte des multi-matériaux, favorisée par la simplification du geste de tri et le regroupement des JMR et emballages dans une même colonne depuis septembre 2016, connaît une évolution sensible (+ 5,14%) tandis que la collecte du verre est en diminution (-3,21%).

En moyenne, **chaque habitant du territoire trie 40,10 kg/an de verre et 31,78 kg/an de multi-matériaux.**

La collecte du verre sur le territoire de Méditerranée Porte des Maures demeure très supérieure aux moyennes régionales (22 kg/hab) et nationales (29 kg/hab).

Par contre, en dépit de la progression enregistrée cette année, d'importants efforts restent à accomplir concernant la collecte des multi-matériaux sur notre territoire (35 kg/hab au niveau régional et 47 kg/hab au niveau national).

Les **actions de sensibilisation au tri sélectif**, réalisées par l'équipe de la Communauté de communes, se sont poursuivies tout au long de l'année, notamment dans les écoles, mais

également à l'occasion de journées consacrées à l'environnement dans les différentes communes membres.

Par ailleurs, la Communauté de communes propose régulièrement des visites de la déchetterie au public scolaire.

Durant l'été, des actions de communication et de sensibilisation ont eu lieu sur les plages, les marchés, les campings et les ports des trois communes littorales. Ces opérations destinées à tous les publics, estivants comme habitants permanents, ont été l'occasion d'échanges enrichissants avec la population favorisant l'évolution du comportement des usagers.

Des actions de sensibilisation au tri sélectif ont également été organisées dans les écoles, collèges, dans le cadre de journées pédagogiques mais également à l'occasion de journées consacrées à l'environnement dans les différentes communes membres.

Durant l'été, des actions de communication et de sensibilisation ont eu lieu sur les plages, les marchés, les campings et les ports des trois communes littorales, ainsi que sur les communes vertes. Ces opérations destinées à tous les publics, estivants comme habitants permanents, ont été l'occasion d'échanges enrichissants avec la population favorisant l'évolution du comportement des usagers.

L'équipe de Méditerranée Porte des Maures a également participé au **Téléthon 2017** en organisant une collecte de papiers sur le territoire des 6 communes membres.

A ce titre, la Communauté de communes a reversé une somme de 4 000 euros à l'Association Française contre les Myopathies.

Stand de sensibilisation au tri sélectif.



4. Rapport financier 2017

Dépenses réelles du service de gestion des déchets

Le coût du service public d'élimination des déchets comprend l'ensemble des dépenses réalisées en 2017 par secteur pour la gestion globale du service (charges de collecte, transport, traitement, charges de personnel, charges de matériel...).

Il intègre l'ensemble des déchets pris en charge par la collectivité (ordures ménagères, encombrants, tri sélectif...).

| Coût du service 2017 | |
|----------------------|-----------------|
| Total | 12.742.870,00 € |

Le coût de fonctionnement 2017 du service public d'élimination des déchets s'établit à 12.742.870,00 € (soit 314,65 €/hab/an).

Recettes réelles du service de gestion des déchets

Plusieurs catégories de produits sont perçues par le budget communautaire dans le cadre de la gestion du service public d'élimination des déchets.

Peuvent ainsi être distingués :

- La fiscalité,
- Les produits de tarification des déchetteries,
- Les produits spécifiques de collecte,
- Les redevances (Déchets industriels banals, campings),
- Les produits de valorisation,
- Les reversements sur charges de personnel.

Fiscalité :

| | |
|-------------------|-----------------|
| TEOM Produit 2017 | 11.311.955,00 € |
|-------------------|-----------------|

En progression de 1,11 % par rapport à 2016.

Produits de tarification déchetteries :

| | |
|---|--------------|
| Déchetteries de Manjastre et Collobrières | 360.759,00 € |
|---|--------------|

En progression de 30,26 % par rapport à 2016.

Produits spécifiques de collecte :

| | |
|--|-------------|
| Collecte (Centre hospitalier Guérin, ADAPEI) | 55.794,00 € |
|--|-------------|

En diminution de 12,79 % par rapport à 2016.

Redevances :

| | |
|---|--------------|
| Déchets Industriels Banals (Collobrières, Cuers et Bormes/La Londe/Le Lavandou) | 308.643,00 € |
| Campings (Bormes/La Londe/Le Lavandou) | 296.099,00 € |
| Total | 604.742,00 € |

En progression de 13,80 % par rapport à 2016.

Produits de valorisation :

| | |
|---|--------------|
| Adelphe (produits 2017 + liquidatif 2016) | 238.211,00 € |
| Filières de reprise | 338.080,00 € |
| Total | 576.291,00 € |

En progression de 20,88 % par rapport à 2016.

Reversements sur charges de personnel :

| | |
|--|-------------|
| Remboursements CEA 2016 (Collobrières) | 3.959,00 € |
| Remboursement mise à disposition agent CCMPM (Bormes/La Londe/Le Lavandou) | 34.740,00 € |
| Total | 38.699,00 € |

En progression de 51,60 % par rapport à 2016

Le total général des produits hors TEOM s'élève à 1 636.285,00 €.

Les produits du service public d'élimination des déchets s'établissent en 2017 à la somme de 12.948.240,00 € soit 319,72 €/habitant/an.

MAINTIEN DES PISTES DFCI EN CONDITIONS OPERATIONNELLES

1. Assistance à maîtrise d'ouvrage

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée le 20 juin 2017 à la société TP Ing afin d'assurer un suivi technique d'exécution des travaux DFCI et afin d'assister la collectivité dans l'élaboration des dossiers de financement FEADER.

Cette mission permet également à la collectivité d'assurer la formation et l'accompagnement du technicien DFCI recruté au 1^{er} janvier 2018 par la CCMPM.

2. Groupement de commandes CCMPM/Syndicat Mixte Hyères-MPM

Une convention constitutive de groupement de commandes a été conclue entre la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures et le Syndicat Mixte pour la Protection et la Valorisation de la Forêt Hyères-MPM en date du 9 décembre 2016.

Le groupement de commandes a été conclu pour la passation des marchés suivants :

- Réalisation des travaux de débroussaillage sur le périmètre des deux collectivités,
- Élaboration/révision du Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF).

Par avenant n°1, intervenu le 3 août 2017, la clé de répartition financière des dépenses correspondantes a été définie sur la base suivante :

- CCMPM : 50 %
- Syndicat Mixte pour la Protection et la Valorisation de la Forêt Hyères-MPM : 50 %

Par avenant n°2, conclu le 18 octobre 2017, faisant suite aux incendies de l'été 2017, l'objet du groupement de commandes a été étendu à la réalisation d'un diagnostic complet des conséquences des deux feux de forêt et de définir un programme de travaux de restauration pérenne sur le territoire des 3 communes.

3. Travaux de maintien des pistes DFCI en conditions opérationnelles

Le montant total des travaux de la programmation 2017 s'établit à 527 751,00 €HT.

Un marché conclu sous forme d'accord cadre à bons de commande a été attribué le 31 mai 2017 à la SNEP Dos Santos, sise à La Motte.

Une réunion s'est tenue le 8 juin 2017 en Mairie de La Londe en présence des techniciens DFCI des communes et du titulaire du marché afin de préparer le calendrier de travaux.

La réalisation du programme de travaux DFCI communautaire 2017, d'un montant total éligible de 482.251,00 €HT, subventionné à 80 % dans le cadre du dispositif FEADER, a été engagé à la rentrée 2017.

Les premiers ordres de service ont été notifiés à la société Dos Santos à effet du 9 octobre 2017

(Collobrières secteur Mocouar est et ouest + Blavier à Collobrières (hors zones tortues d'Hermann)) et du 23 octobre 2017 pour Pierrefeu (secteur Baisse des Comtes)

Un ordre de service a été notifié le 6 novembre 2017 pour la réalisation des travaux de débroussaillage du secteur Martel est et ouest à Collobrières.

Zones débroussaillées dans le massif.



4. Étude pour la restauration des terrains incendiés

Suite aux incendies de Bormes du 25 juillet 2017 et de La Londe du 2 septembre 2017, qui ont détruit respectivement 1600 hectares et 460 hectares de forêt, et, à l'initiative de Monsieur, François Arizzi et de M. François de Canson, une réunion s'est tenue en Mairie de Bormes le 7 septembre 2017, afin de prescrire un plan d'action urgent.

Il a été décidé de désigner un cabinet spécialisé chargé d'établir rapidement un diagnostic complet des deux feux de forêt et de définir un programme de travaux de restauration pérenne.

Un groupe de travail, associant les services de la DDTM, le Département, le Parc National de Port Cros, des techniciens du Syndicat Mixte du massif des Maures et les techniciens DFCL de Bormes et de Méditerranée Porte des Maures a été constitué. Il s'est réuni le 13 septembre 2017 en Mairie de La Londe afin d'engager la rédaction du cahier des charges de consultation.

Cette étude, réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures et dans le cadre d'un groupement de commandes intervenu avec le Syndicat Hyère/MPM, a été confiée par marché du 14 novembre 2017 à l'Office National des Forêts à l'issue d'une procédure marché public. Son montant s'établit à 32.500,00 €HT.

L'étude est subventionnée à hauteur de 80 % par la Région et le Département. Les 20 % d'autofinancement seront partagés entre la CCMPM et le Syndicat Mixte Hyères/MPM selon une clé de répartition 70 %/30 % telle que fixée par avenant n°2 à la convention constitutive de groupement de commandes.

Les travaux les plus urgents ont été réalisés par les communes tandis que les travaux de restauration préconisés par l'étude seront réalisés par l'ASL Suberaie afin de favoriser une intervention plus efficace et plus rapide sur fonds privés et une meilleure coordination des propriétaires concernés.

Forêt incendiées.



5. Élaboration du PIDAF

Le marché relatif à l'élaboration du PIDAF à l'échelle de la CCMPM et de la commune d'Hyères a été attribué au groupement EGA/SCP le 28 août 2017.

Une première réunion du comité technique s'est tenue le 2 octobre 2017 à Collobrières.

La phase d'état des lieux est en cours. Le cabinet demeure dans l'attente de données nécessaires pour la 1ère phase de l'étude de la part des communes de Pierrefeu et du Lavandou (PLU, parcellaire, bâtis, voies communales et chemins ruraux, débroussaillage « communaux » non financés (dont interfaces), projets agricoles)

Une réunion s'est tenue en Mairie de La Londe le 13 novembre 2017 en présence de M. de Canson, de la DDTEM, du SDIS et d'agriculteurs de Bormes et de La Londe afin de définir des sites pouvant être qualifiés de coupures agricoles. Les secteurs concernés peuvent être labellisés « équipements DFCL ». L'aménagement du site (accès des services de secours, plan d'eau...) peut de ce fait être subventionné.

Dans le cadre de l'élaboration du PIDAF, les projets de remise en culture seront recensés auprès des différentes communes de Méditerranée Porte des Maures, ils feront ensuite l'objet d'une hiérarchisation.

6. Valorisation du bois

Des conventions ont été conclues en 2017 pour l'enlèvement et la valorisation du bois sur le territoire communautaire, respectivement avec l'ASL Suberaie Varoise et la Coopérative Provence Forêt.

ETUDE POUR L'ELABORATION D'UN PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION CONTRE LES INONDATIONS

1. Labellisation du PAPI Côtiers des Maures

Les inondations successives de janvier et novembre 2014 ont gravement touché l'ensemble du territoire avec des répercussions en termes de vies humaines (6 décès) et de dommages

économiques (près de 7 M€ de dommages sur la seule commune de La Londe-les-Maures). L'ampleur des deux événements, conjuguée à leur occurrence rapprochée a rappelé l'acuité de la problématique inondation sur les bassins côtiers des Maures et l'extrême vulnérabilité de son territoire.

En réponse au fort sentiment d'insécurité des citoyens face au risque, la nécessité d'engager des actions de protection a été réaffirmée par les élus locaux. De fait, de nombreuses actions, d'études et de travaux, ont été lancées suite à ces événements. Les travaux d'urgence engagés ont répondu au double objectif de réparation des dommages mais aussi de concrétisation d'une volonté soutenue d'engager de nouvelles démarches.

Au-delà des actions menées sur chaque commune, les élus de l'ensemble de la communauté ont partagé et acté la nécessité de conduire au plus vite une démarche globale de réduction de ces risques à l'échelle du territoire.

Dans ce cadre, la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures a confié en avril 2016 une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la Société du Canal de Provence pour l'élaboration d'un dossier de candidature au Programme d'Actions de Prévention des Inondations complet « Côtiers des Maures » (montant de la mission : 62 985,00 €HT)

Le programme d'études et de travaux de prévention des inondations ainsi établi a été validé et labellisé en Commission Mixte Inondation le 14 Décembre 2017 à Paris où il a reçu un avis favorable. Une convention de financement signée par l'ensemble des co-financeurs valide le plan de financement prévisionnel du programme.

La Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures (CCMPM) devient ainsi maître d'ouvrage, dès le 1^{er} janvier 2018, d'un important programme d'actions de prévention des inondations financé par l'État, la Région, le Département, l'Agence de l'Eau, la Communauté de Communes et les communes pour un montant total de 27 Millions d'euros HT.

Inondations dans une rue de La Londe



2. Préparation au transfert de la compétence GEMAPI

En application des lois MAPTAM du 27 janvier 2014 et NOTRe du 7 août 2015, la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures doit exercer à titre obligatoire la compétence

GEMAPI à effet du 1^{er} janvier 2018.

Afin de préparer ce transfert, la collectivité a attribué un marché d'assistance pour la mise en place de la compétence GEMAPI au groupement Société du Canal de Provence/Cabinet Akléa en date du 23 mai 2017 pour un montant global de 75.990,00 €HT.

La 1^{ère} réunion du COPIL s'est tenue le lundi 12 juin 2017 en Mairie de La Londe.

Une réunion du comité de pilotage a eu lieu le 12 septembre 2017, comportant une présentation par le cabinet des modes de gouvernance, de la programmation des travaux et des financements à mobiliser.

Afin de compléter cette programmation, il a été demandé au titulaire d'intégrer le prévisionnel de travaux concernant les communes de la CCMPM, membres du Syndicat Mixte du Bassin versant du Gapeau.

Des simulations financières ont été établies afin d'aider la collectivité à définir le montant du produit attendu au titre de la taxe GEMAPI devant être votée avant le 15 février 2018 à titre dérogatoire.

PRÉPARATION AU TRANSFERT DES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

Afin de préparer le transfert des compétences Eau et Assainissement tels que prévu par la loi NOTRe du 7 août 2015, la CCMPM a confié une mission d'assistance à la Société Hydreux Consult le 10 mars 2017 pour un montant de 71.468,00 €HT.

L'état des lieux du service à l'échelle du périmètre communautaire et l'analyse des données techniques et budgétaires ont été réalisés par le cabinet titulaire en 2017.

POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

L'élaboration du programme Local de l'Habitat (PLH)

La Communauté de communes a initié en septembre 2014 l'élaboration de son premier Programme Local de l'Habitat.

La maîtrise d'ouvrage de l'étude a été confiée au bureau d'études SEMAPHORES, pour un montant de 47 640 € TTC.

L'Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise et du Var (AUDAT-Var), à laquelle adhère la communauté de communes, assiste la collectivité dans cette mission.

Le PLH est un instrument de définition, de programmation et de pilotage de la politique locale de l'habitat.

Il fixe, pour une durée de 6 ans, les enjeux, les objectifs et les actions permettant à la Communauté et aux communes qui la composent, de répondre au mieux aux besoins en logements de toutes catégories de population et à favoriser la mixité sociale en articulation avec l'ensemble des autres politiques territoriales.

Il assure la cohérence de la programmation en logements et sa répartition équilibrée sur le

territoire, tout en servant de cadre aux opérations d'aménagements liées à l'habitat.

Le PLH est composé de trois parties : Diagnostic, Orientations et Programme d'actions.

Après la production du Diagnostic, achevé en décembre 2016, les élus de la Communauté de communes et partenaires associés à la démarche, ont élaboré les orientations et le plan d'action dans le courant de l'année 2017.

Deux comités de pilotage se sont tenu en mars et septembre pour clôturer ces deux phases de travail.

Le Projet du 1^{er} PLH de la Communauté de communes a été arrêté une première fois le 29 novembre 2017 avant d'être soumis à l'avis des communes.

Le Programme Local de l'Habitat détermine quatre grandes orientations à déployer pendant les 6 ans de mise en œuvre, déclinées en 17 actions :

- Mettre en place une gouvernance et animation du PLH,

Action 1 : Mise en place des outils de suivi et d'observation du PLH

Action 2 : Piloter et animer la politique de l'habitat

- Accompagner et coordonner la production à l'échelle intercommunale,

Action 3 : Mettre en place des outils réglementaires dans les PLU pour atteindre ces objectifs

Action 4 : Mettre en place une stratégie foncière à l'échelle intercommunale

- Diversifier la production pour favoriser les parcours résidentiels,

Action 5 : Créer et animer un partenariat avec les bailleurs

Action 6 : Mettre en place le Plan Partenarial de la Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs

Action 7 : Mettre en place une Conférence Intercommunale du Logement

Action 8 : Travailler avec les bailleurs, les promoteurs et les opérateurs pour développer l'offre adaptée aux personnes âgées et personnes handicapées dans la production neuve

Action 9 : Promouvoir le dispositif HandiToit sur le territoire de la CC MPM

Action 10 : Mener une étude spécifique pour affiner la connaissance du besoin des saisonniers

Action 11 : Répondre aux obligations du Schéma Départemental d'Accueil des Gens Du Voyage

Action 12 : Opérer une veille sur les besoins en logement des plus démunis

Action 13 : Opérer une veille sur les besoins en logement des jeunes

- Préserver l'attractivité du parc existant,

Action 14 : Mettre en place un dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat ciblé

Action 15 : Communiquer sur le conventionnement avec ou sans travaux

Action 16 : Accompagner les communes dans la réhabilitation et le conventionnement de leurs logements communaux

Action 17 : Soutenir la mise en place du dispositif « Permis de louer » dans les communes

Le budget qu'il est prévu d'affecter au programme d'action est de 493 500 € sur les 6 ans de mise en œuvre.

Avant d'être adopté définitivement le PLH sera soumis, courant 2018, à l'avis du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

L'Observatoire Départemental de l'Habitat

La Communauté de commune a adhéré à l'Observatoire Départemental de l'Habitat (ODH) dont le Conseil départemental organise l'administration. Cet outil technique réunissant toutes les intercommunalités du Var permet, avec l'intervention des experts de l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise et du Var, d'acheter des statistiques sur le logement et de produire des analyses utiles au suivi des dossiers en lien avec l'habitat.

Exemple de parutions de l'Observatoire Départemental de l'Habitat



FINANCES

1. La CLECT

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées s'est réunie le 7 juin 2017 en présence des membres suivants :

Monsieur François de CANSON, Président,
Monsieur Patrick MARTINELLI, Membre,
Monsieur François ARIZZI, Membre
Monsieur Gilbert PERUGINI, Membre,
Monsieur Gil BERNARDI, Membre
Madame Christine AMRANE, Membre,

En application des dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée de procéder à l'évaluation des charges des compétences transférées afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par la Communauté de communes à ses communes membres,

La CLECT s'est réunie afin d'évaluer les transferts de charges liés au transfert de la compétence **Promotion du tourisme** au 1^{er} janvier 2017 et de définir une clé de répartition pour le financement du programme de **travaux de maintien des pistes DFCI en conditions opérationnelles** au titre de l'année 2017.

Lors de cette réunion, les décisions suivantes ont été prises :

1. Évaluation des charges :

Promotion du tourisme :

Les dépenses de fonctionnement non liées à un équipement ont été **évaluées librement**, pour ce qui concerne les **charges nouvelles**, et sur **l'année de référence 2015 (Cuers, Pierrefeu et Collobrières) et 2016 (La Londe) pour ce qui concerne les charges transférées.**

Travaux de maintien en conditions opérationnelles des pistes DFCI :

La commission a **décidé de ne pas fixer de clé de répartition** des travaux 2017 dont le coût sera supporté par le budget communautaire,

2. Coût des dépenses d'équipement :

Promotion du tourisme :

Ces dépenses sont calculées sur la base d'un **coût moyen annuel net d'investissement évalué à 2 500,00 €** pour les communes de La Londe, Cuers, Pierrefeu et Collobrières.

La CLECT a validé les tableaux d'évaluation des charges transférées à la Communauté de Communes Méditerranée Porte des Maures et proposé de modifier en conséquence le montant des attributions de compensation des communes membres au titre de l'année 2017.

2. Compte administratif 2017 du budget de la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures

La balance générale du compte administratif 2017 est arrêtée comme suit :

| | Fonctionnement | Investissement |
|--------------------------------------|---------------------|-----------------------|
| Dépenses | 33 348 631,70 € | 1 625 872,07 € |
| Recettes | 33 638 475,76 € | 1 762 801,91 € |
| Résultat de l'exercice | 289 844,06 € | 136929,84€ |
| Résultat de clôture 2016 | 997 137,25 € | 981 541,20 € |
| Résultat de clôture 2017 | 975 800,51 € | 1 118 471,01 € |
| Restes à réaliser en dépenses | | 251 569,40 € |

L'EXECUTION BUDGETAIRE (y compris les restes à réaliser)

A la clôture de l'exercice 2017, les recettes totales constatées sur le budget communautaire s'élèvent à 37.068.775,32 €, alors que dans le même temps, les dépenses totales sont de 35.226.073,17 €, ceci au vu du document de présentation générale du compte administratif 2017. Les sommes se ventilent comme suit, en résultat cumulé des reports de l'exercice 2016 et des restes à réaliser à reporter sur l'exercice suivant :

- en section de fonctionnement : recettes 34.324.432,21 € et dépenses 33.348.631,70 €
- en section d'investissement : recettes 2.744.343,11 € et en dépenses 1.877.441,47 €

Le compte administratif 2017, hors dépenses de restes à réaliser de la section d'investissement fait apparaître un excédent global de clôture de 1.842.702,15 €

Cet excédent global de clôture se décompose comme suit :

- 975.800,51 € d'excédent de la section de fonctionnement,
- 1 118 471,01 € de solde d'exécution positif de la section d'investissement.

Section de fonctionnement

Le montant total des dépenses de fonctionnement constaté et réalisé en 2017 connaît une augmentation de 4,50 % pour s'établir à un montant de 33.348.631,70 € contre 31 909 107,93 € en 2016.

Une analyse détaillée par chapitres et articles budgétaires permet de mieux appréhender cette progression :

Chapitre 011 « Charges à caractère général » il représente 38 % du total des dépenses de gestion courante

Ce chapitre d'un montant de 12 311 401,31 € connaît une augmentation du même ordre de 4,50 % par rapport à l'exercice précédent (11.774.407,11 € en 2016)

Malgré tout, les dépenses constatées au niveau du principal **article, l'article 611 « contrat de prestations de services »** sont contenues (+ 3,1 % par rapport à 2016) soit 11 911 328,37 € en 2017 pour 11 561 145,16 € en 2016. Cet article enregistre essentiellement les paiements relatifs au marché de gestion des déchets.

En effet, la signature du marché intercommunal de gestion des déchets, intervenue en mars 2016 a permis sur l'exercice 2016 de diminuer le coût du marché de 478.000,00 € par rapport l'année 2015. Le nouveau marché a permis de mettre fin à la logique de progression régulière du coût des déchets dans le budget communautaire (l'augmentation s'établissait à + de 9 % de 2014 à 2015). Depuis, la clause d'actualisation du glissement des prix et la négociation par avenants permettent de tenir ces dépenses et ont trouvé leur plein effet sur l'exercice 2017.

Concernant les autres postes du chapitre, les remarques suivantes peuvent être formulées :

Carburants (art. 60622) :

Les dépenses liées à la fourniture de carburant pour les véhicules de collecte en régie des ordures ménagères connaissent une légère augmentation de l'ordre de 6,50 % par rapport à 2016.

Les dépenses de **fournitures de petit équipement (art. 60632)** : après avoir connu une progression significative en 2016 (début de la campagne de collecte des mégots : acquisition de cendriers muraux au profit des communes membres), ces dépenses reviennent au niveau de 2015 soit 8744,12 .

L'article 6135 (locations mobilières), cet article enregistre de nouveau une diminution importante de l'ordre de 55 %, la même diminution avait été constatée en 2016 par rapport à 2015 (18.854,68 € en 2016 soit -55,25%). Cette baisse s'explique par l'annulation dès mars 2016, des marchés de location de matériel de pré-collecte (les dépenses correspondantes sont depuis cette date prises en charge à l'article 611 qui comptabilise les dépenses relatives au marché de gestion des déchets).

L'article 61524 « bois et forêts » connaît une diminution importante de l'ordre de près de 60 % soit 44 401,80 € en 2017 par rapport à 107 742,00 en 2016. L'explication tient au fait que cette dépense DFCI bien que budgétée à concurrence de 500 000,00 en 2017 ne sera réalisée qu'en 2018 (il y a une annulation des crédits alloués pour un montant de 462 178,00)

Le poste « **Entretien du matériel roulant » (art. 61551) connaît une nouvelle diminution importante en 2017 de près de 50 %** soit 15 731,67 € alors qu'en 2016 le montant était de 32.672,00 € et il s'établissait à 44.590,89 € en 2015

Cette nouvelle diminution résulte d'une meilleure gestion préventive du parc de collecte. L'article avait déjà connu une baisse du fait de la mise en service courant 2015 à Pierrefeu du nouveau camion de collecte des ordures ménagères.

On constate une très **forte progression de l'ordre de 90 % de l'article 617 «Études et recherches »** soit 57 637,88 € au lieu de 30.462,00 € en 2016 contre 4.800,00 € en 2015.

Cette augmentation résulte de la prise en charge par le budget communautaire en 2016 puis en 2017 des dépenses liées à la réalisation des études préparatoires au transfert de la compétence « Promotion du tourisme » en application des dispositions de la loi NOTRe puis du transfert de compétences en matière de GEMAPI.

Après la réunion de la CLECT en fin d'année 2016 visant à acter les transferts de charges au titre des compétences DFCI et PAPI, les conventions de mise à disposition de services ont été révisées depuis 2016 , elles prennent leur plein effet en 2017 et sont à l'origine de la **progression constante de près de 50 % du poste remboursement de frais aux autres communes membres 62875** « 89 534,16 € en 2017 pour 60.242,68 € en 2016 contre 16.528,61 € en 2015

Le Chapitre 012 « Frais de personnel et charges assimilées » qui s'établi à 1 020 489 et bien qu'il ne représente que 3 % du total des dépenses de gestion courante , il

connaît de nouveau une hausse de l'ordre de 18 % par rapport à l'exercice 2016 (soit 870 538,00 €) qui lui même avait déjà connu une hausse de 21 % par rapport à 2015.

Cette hausse relève principalement de **l'article 6217** « Personnel affecté par la commune membre du GFP » : + 61 302,00 € par rapport à 2016 représentant une augmentation de 17 %. Comme pour l'article 62875, cette progression est consécutive à la révision des conventions de mise à disposition de services conclues avec les communes membres (transfert de la compétence DFCI et révision des coûts de la compétence « Gestion des déchets »). Il faut également ajouter que la communauté a procédé à la création d'un poste d'un cadre de Direction au 01/09/2017

Les charges de personnel à l'article 64 progressent de l'ordre de 16% pour s'établir à 584 171,34 € en 2017, elles avaient déjà progresser de 9 % en 2016 par rapport à l'année 2015

Chapitre 014 « Atténuation de produits », c'est le troisième poste important des dépenses et représente plus 57 % du total des dépenses de gestion courante.

Une somme globale de 18 091 380,30 € a été réalisée en 2017 au titre de ce chapitre soit une augmentation de + 2,60% par rapport à l'exercice précédent

A propos de ce chapitre , 4 points caractéristiques doivent être évoqués :

1 - le reversement sur FNGIR est identique aux années précédentes soit 4 185 978 € (5 ans constants)

2 - L'augmentation du montant de la dotation de solidarité (2.700.000,00 € en 2017 contre 2 000 000 € en 2016)

3 - L'augmentation du FPIC (part intercommunale en progression de plus de 26 % par rapport à 2016)

4 - à l'article »73921 « il est de nouveau constaté une diminution des attributions de compensation de l'ordre de 267 611,00 € une première diminution de 213 215,00 € en 2016 par rapport à 2015 avait eu lieu du fait des transferts de charges intervenus en 2016 et de nouveau cette diminution s'explique par les transferts de charge en 2017 du fait des arbitrages effectués par la CLECT

L'article 657364 « subv de fonctionnement aux organismes publics

est abondé d'un montant de 174 500,00 € au titre de l'exercice 2017, cela correspond au reversement à l'OTI d'une somme de 170 000,00 € de droits de mutation anciennement perçus par la commune de La Londe, ceci afin d'équilibrer le budget de l'OTI

Les **Charges financières (chapitre 66)** s'établissent à 131.236,78 € en 2017 soit une légère diminution par rapport à l'année 2016 (132 747,45 €)

Au chapitre 67 « charges exceptionnelles » la diminution s'explique par un montant de titres annulés sur exercices antérieurs en 2017 d'un montant de 46 590,41 € (régie déchetterie Manjastre et régularisation de DIB).

Opérations d'ordre (chapitre 042) : 837.196,00 € sont inscrits à l'article 6812 « Charges de fonctionnement à répartir », qui enregistre en 2017 la 4ème échéance du mécanisme des charges à étaler sur 5 exercices (constatation de l'étalement du FNGIR par opération d'ordre budgétaire)

Les recettes de fonctionnement de 2017 s'établissent à 33.638.475,76 € elles connaissent la même progression que les dépenses de fonctionnement et l'augmentation est de l'ordre de 4,80 % par rapport à 2016.

Les **produits de service des domaines** (Chapitre 70 : 1.608.329,22 €)

Dans le détail, les produits du chapitre se répartissent comme suit :

- **Art. 70612** « Redevances spéciales d'enlèvement des ordures » : 344.894,14 €. L'article enregistre la redevance « campings », les paiements du marché de collecte du centre hospitalier de Pierrefeu et les redevances de collectes dans le cadre de contrats spécifiques
Ces recettes sont en légère augmentation en 2017 (341415,47 € en 2016)

- **Art. 70613** « Abonnements ou redevances pour enlèvement déchets industriels » soit un montant de 884 934,83 €.

L'année 2016 s'était déjà caractérisée par une forte progression des recettes de valorisation (+ 124 415,00 € par rapport à 2015) et l'année 2017 connaît de nouveau une forte progression +154 586,00 € alors que les redevances « déchets industriels banals » sont stables.

- **Art. 70688** « Autres prestations de services » le montant réalisé progresse de plus 30 % en 2017 ce sont les recettes encaissées par la régie de déchetterie et cette augmentation déjà constatée en 2016 s'est poursuivie avec la mise en place de la tarification de la déchetterie de Cuers. Ces recettes non fiscales du service « Gestion des déchets » progressent chaque années depuis 2015.

Les **produits de fiscalité (Chapitre 73 : impôts et taxes)**, ils évoluent positivement chaque année soit

- 26 837 660,00 € en 2015,

- 27 697 705,00 € en 2016 (+3,2%) et enfin

- 29 060 803,00 € en 2017 (+4,90%) soit une nouvelle augmentation de 1 363 098,00 €.

Ces augmentations sont liées à la mise en place en 2016 de la fiscalité sur le foncier bâti au taux de 1 % puis au taux de 2 % en 2017. Les produits de ces taxes TF+TH+CFE de l'article 73111 enregistrent principalement cette augmentation.

La Communauté de communes perçoit des produits de fiscalité « ménages » (TH, foncier non bâti et taxe d'enlèvement des ordures ménagères) et de fiscalité professionnelle.

Fiscalité « ménages »

Les taux en vigueur, votés par le conseil communautaire, s'établissent comme suit :

Taxe d'habitation : 7,22 % (produit 2016 : 9.971.614,00 €)

Taxe foncière (non bâti) : 2,26 % (produit 2016 : 24.611,00 €)

Taxe foncière (bâti) : 2 % (produit 2016 : 1 873 900,00 €)

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères :

Des zonages de TEOM ont été définis sur le territoire de Méditerranée Porte des Maures par délibérations du 10 décembre 2010 lors de sa création et du 14 janvier 2013 lors de l'intégration des 2 nouvelles communes afin de tenir compte des différences territoriales d'exécution du service.

Les taux applicables sont stables depuis la mise en place de la Communauté de communes :

Zone 1 : CUERS : 14,00 %

Zone 2 : PIERREFEU-DU-VAR : 5,70 %

Zone 3 : COLLOBRIERES : 10,00 %

Zone 4 : BORMES LES MIMOSAS, LA LONDE, LE LAVANDOU : 12,39 %

Les recettes totales de TEOM s'élèvent à 11 311 956,00 € soit une augmentation de +1,1 % par rapport à l'année 2016 (11.186.948,00 €)

Du fait de l'augmentation des produits de fiscalité TF+TH, la fiscalité des ordures ménagères ne représente plus que 38,90 % de l'ensemble des produits fiscaux de Méditerranée Porte des Maures (elle représentait 40,40 % en 2016).

Fiscalité professionnelle

Il est rappelé que par délibération du 10 décembre 2010 et par application des dispositions du Code Général des Impôts, la CCMPM a opté pour le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique. L'intercommunalité s'est ainsi substituée **aux communes membres pour la gestion et la perception, sur l'ensemble de son périmètre, du produit de la fiscalité professionnelle** (CFE, part communale de la CVAE, TASCOM et certaines composantes de l'imposition forfaitaire sur les

entreprises de réseau – IFER). La Communauté de communes perçoit le produit des impositions économiques des communes regroupées, vote le taux de la CFE et décide des exonérations.

Le taux de CFE en vigueur est inchangé depuis la création de Méditerranée Porte des Maures : 24,64 %

Le produit de la CFE 2017 est stable par rapport à l'exercice 2016, il s'établit à 3 333 053,00 € en 2017 pour 3.308.785,00 € en 2016 alors que les autres produits de la fiscalité professionnelle CVAE, TASCOT, IFER sont en légère augmentation par rapport à 2016.

Les **Dotations et participations (Chapitre 74)** :

La Dotation globale de fonctionnement perçue en 2017 s'élève à 2 154 953 ,00 €, elle est en diminution de 8 % par rapport à l'année 2016 (2.321.024,00 €). Elle se décompose comme suit :

- Dotation d'intercommunalité : 377 022,00 € alors qu'en 2016 elle était de 532.277,00 €
- Dotation de compensation groupements de communes : 1 777 931,00 € alors qu'en 2016 elle était de 1.828.747,00 €

Les mesures de redressement des comptes publics ont un impact notable sur la Dotation Globale de Fonctionnement de Méditerranée Porte des Maures. En effet, après avoir enregistré une baisse de 400.000,00 € en 2015

(-13,1%), la DGF diminue encore de 296.000,00 € en 2016 (soit -11,15%) et elle diminue de nouveau en 2017 de 166 071,00 (- 8%).

la DGF perçue par Méditerranée Porte des Maures en 2016 qui représentait 38,91 €/habitant (DGF totale/population DGF) ne représente plus que 36,00 euros par habitant en 2017.

Section d'investissement

Dépenses

Les dépenses de la section en 2017 s'élèvent à 1.625.872,07 €, en progression de 18 % par rapport à 2016 (+ 245 579,00 €)

Dans le détail, les principales dépenses d'investissement réalisées en 2017 sont les suivantes :

- **Art. 202** « Frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme » : 19.950,00 € pour la réalisation de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat,

- **Art. 2031** « Frais d'études » : 105.231,00 € en augmentation de 33 % se décomposant comme suit :

- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage montée en débit Bormes

- Études pour l'élaboration du PAPI : (mission d'assistance, mission Société du Canal de Provence , solde de l'étude paysagère Bastidon, étude travaux de ruissellement)

- étude de travaux DFCl,

- **Art. 2051** « Concessions et droits similaires » : 3.120,00 € (logiciel régie déchetterie pour mise en place facturation Cuers)

Des fonds de concours ont été versés aux communes membres en 2017 pour un montant total de 307 502,21 € , il s'agit des soldes des fonds actés en 2016 pour au titre des opérations suivantes :

*Cuers (Opération « Fournier » 2^{ème} acompte et solde

*Pierrefeu (réalisation des voies d'accès du gymnase 2^{er} acompte et solde

Enfin, **article 2145**, travaux d'aménagement du local situé au siège de MPM

Chapitre 16 : le remboursement du capital de l'emprunt s'élève à 229.746,96 € en 2017 (contre 220.471,00 € en 2016)

Recettes d'investissement

Chapitre 13 :

Au titre des recettes d'investissement d'un montant de 225 267,00 figure la subvention versée par la commune de Bormes au titre d'un fonds de concours inversé pour les travaux du haut débit.

Au titre de l'exercice 2017, aucun emprunt n'a été réalisé à l'article 1641 et aucune somme n'a été perçue au titre du FCTVA à l'article 10222

Enfin, **chapitre 040**, les opérations d'ordre de transfert entre sections s'établissent à 1.226 354,11 € : soit 389.158,11 € au titre de l'amortissement des immobilisations et 837.196,00 € à l'article 4818 (constatation de l'étalement de la charge du FNGIR 2013 4ème année en contrepartie de l'écriture passée à l'article 6812 en dépenses de fonctionnement)

Le Contrat Régional d'Équilibre Territorial

Le Contrat Régional d'Équilibre Territorial en vigueur a été signé en décembre 2016 entre la Région PACA et les Communautés de communes du Golfe de Saint-Tropez, du Gapeau et Méditerranée Porte des Maures.

Les actions inscrites par la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures et les communes membres au sein des 3 axes (aménagement, transition écologique et énergétique, développement économique) représentent un montant contractualisé de 20.800.573,00€ pour un montant de subvention régionale proposé de 3.824.997,00 € (taux d'intervention moyen de 18,4%)

La Communauté de communes Cœur du Var demeurerait le seul EPCI du département non couvert par un CRET. Lors d'une réunion qui s'est tenue le 8 novembre 2017 en Mairie de La Londe, l'intégration de la CC Cœur du Var dans le CRET a été actée. Elle a pris effet par avenant n°1 signé en décembre 2017.

10 projets de la Communauté de communes Cœur du Var ont ainsi été ajoutés au CRET.

ANNEXE AU RAPPORT D'ACTIVITE 2017

REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDITERRANEE PORTE DES MAURES AU SEIN DES DIFFERENTS ORGANISMES ET COMMISSIONS

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Membres titulaires :

M. Patrick MARTINELLI
M. François ARIZZI
M. Gilbert PERUGINI
M. Claude MAUPEU
Mme Christine AMRANE

Membres suppléants :

M. Gérard AUBERT
M. Jean Bernard KISTON
M. Jacques BLANCO
M. Jacques TARDIVET
Mme Charlotte BOUVARD

M. François de CANSON, Président de la Communauté de communes est Président de droit.

SCOT PROVENCE MEDITERRANEE – REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Membres titulaires :

M. François de CANSON
M. Patrick MARTINELLI
M. Claude LEVY
M. Gilbert PERUGINI
Mme Charlotte BOUVARD
Mme Christine AMRANE

Membres suppléants :

M. Gérard AUBERT
Mme Monique TOURNIAIRE
M. Jacques BLANCO
M. Jacques TARDIVET
M. Gil BERNARDI
Mme Christiane SAISON

AGENCE D'URBANISME DE L'AIRE TOULONNAISE – REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Membres titulaires :

M. François de CANSON
M. Patrick MARTINELLI
M. Jacques BLANCO
M. Gilbert PERUGINI
Mme Charlotte BOUVARD
Mme Christine AMRANE

M. François de CANSON et Mme Charlotte BOUVARD siègent au sein du Conseil d'Administration.

MISSION LOCALE CORAIL - REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Membres titulaires

M. Gérard AUBERT
Mme Christiane DARNAULT
M. Claude MAUPEU
Mme Christiane SAISON

Membres suppléants :

Mme Nicole SCHATZKINE
M. Jacques BLANCO
Mme Charlotte BOUVARD
Mme Christine AMRANE

MISSION LOCALE COUDON/GAPEAU - REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Membres titulaires :

Mme Martine RIQUELME
M. Jean Bernard KISTON

Membres suppléants :

Mme Nicole BAUDINO
M. Patrick MARTINELLI

CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER HENRI GUERINRE - REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Membre titulaire :

M. Jean Bernard KISTON

Membre suppléant :

Mme Monique TOURNIAIRE

COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE - REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDITERRANEE

Mme Monique TOURNIAIRE représentera les élus de Méditerranée Porte des Maures au sein de l'assemblée départementale du CNAS.

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES - MEMBRES

Il est rappelé que la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT) est chargée de procéder à l'évaluation des charges des compétences transférées afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation versée par la Communauté de communes à ses communes membres.

Commune de Bormes :

M. François ARIZZI

Commune de Cuers :

M. Gilbert PERUGINI

Commune de La Londe les Maures :

M. François de CANSON

Commune de Pierrefeu :

M. Patrick MARTINELLI

Commune du Lavandou :

M. Gil BERNARDI

Commune de Collobrières :

Mme Christine AMRANE

SYNDICAT MIXTE DU MASSIF DES MAURES - DELEGUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Délégue titulaire :

Mme Christine AMRANE

Délégue suppléant :

Mme Charlotte BOUVARD

PROGRAMME D' ACTIONS DE PREVENTION CONTRE LES INONDATIONS - COMITE DE PILOTAGE

| | | |
|----------------------------|-----------------------|--------------------|
| Collobrières | M. Michel ARMANDI | Mme Nelly LAPREE |
| Bormes les Mimosas | M. François ARIZZI | M. Frédéric DUPIED |
| Le Lavandou | M. Gil BERNARDI | M. Hervé CAUCHOIS |
| Pierrefeu du Var | M. Patrick MARTINELLI | M. Eric MEYNARD |
| La Londe Les Maures | M. Gérard AUBERT | M. Yves HEDON |
| Cuers | Mme Nicole BAUDINO | M. Jérôme BINOT |

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

COMITE DE PILOTAGE :

| | |
|----------------------------|--|
| Collobrières | M. Jean-Pierre RIZZO, titulaire, Christine AMRANE, suppléante |
| Bormes les Mimosas | Mme Christiane DARNAULT, titulaire, François ARIZZI, suppléant |
| Le Lavandou | Mme Charlotte BOUVARD, titulaire, Gil BERNARDI, suppléant |
| Pierrefeu du Var | Mme Monique TOURNIAIRE, titulaire, Patrick MARTINELLI, suppléant |
| La Londe Les Maures | M. Gérard AUBERT, titulaire, Nicole SCHATZKINE, suppléante |
| Cuers | M. Gilbert PERUGINI, titulaire, Martine RIQUELME, suppléante |

COMITE TECHNIQUE :

| | |
|----------------------------|-------------------------|
| Collobrières | Mme Nelly LAPREE |
| Bormes les Mimosas | Mme Maryline FOUCAUT |
| Le Lavandou | Mme Marie Laure LE GOFF |
| Pierrefeu du Var | M. Christophe POLI |
| La Londe Les Maures | M. Yves HEDON |
| Cuers | Mme Magali ROUVIER |

COMPETENCE DFCI – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE PROTECTION ET DE VALORISATION DE LA FORET HYERES - LA LONDE - DELEGUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

- **Christian FABRE**, Conseiller Municipal La Londe
- **Serge PORTAL**, Adjoint au Maire La Londe
- **Sylvie BRUNO**, Conseillère Municipale La Londe
- **Suzanne BONNET**, Conseillère Municipale La Londe
- **Joan BOUWYN**, Conseillère Municipale La Londe

COMMISSION CONSULTATIVE SYMIELECVAR / EPCI – REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

MEMBRE TITULAIRE :

M. Michel ARMANDI

MEMBRE SUPPLEANT :

M. Jean-Bernard KISTON

PROMOTION DU TOURISME – MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE

COMMUNE DU LAVANDOU :

M. Gil BERNARDI, titulaire, Mme Charlotte BOUVARD, suppléante.

COMMUNE DE CUERS :

M. Gilbert PERUGINI, titulaire, Mme Martine RIQUELME, suppléante.

COMMUNE DE BORMES LES MIMOSAS :

M. François ARIZZI, titulaire, Mme Christiane DARNAULT, suppléante.

COMMUNE DE LA LONDE :

M. François de CANSON, titulaire, Mme Nicole SCHATZKINE, suppléante.

COMMUNE DE PIERREFEU-DU-VAR :

M. Patrick MARTINELLI, titulaire, M. Jean-Bernard KISTON, suppléant.

COMMUNE DE COLLOBRIERES :

Mme Christine AMRANE, titulaire.

GESTION DES DECHETS – COMMISSION TECHNIQUE DE SUIVI DU MARCHE PUBLIC

François de CANSON, **Président de Méditerranée Porte des Maures**,
Charlotte BOUVARD, **Conseillère Communautaire**,

COMMUNE DE BORMES LES MIMOSAS :

Frédéric DUPIED, **Directeur des Services Techniques**.

COMMUNE DE COLLOBRIERES :

Nelly LAPREE, **service Environnement Urbanisme**.

COMMUNE DE CUERS :

Thierry BRAUD, **Directeur des Services Techniques**.

COMMUNE DU LAVANDOU :

Hervé CAUCHOIS, **Directeur des Services Techniques**.

COMMUNE DE LA LONDE LES MAURES :

Olivier FIORE, **Directeur des Services Techniques**.

COMMUNE DE PIERREFEU-DU-VAR :

Eric LOTTIEAU, **Directeur des Services Techniques**.

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDITERRANEE PORTE DES MAURES :

Véronique BRIAND, **Services administratifs Manjastre**.

SYNDICAT MIXTE DU MASSIF DES MAURES – DELEGUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Les délégués, dont les noms suivent, ont été désignés afin de représenter la Communauté de communes au sein du Syndicat Mixte du Massif des Maures :

Madame Christine AMRANE, **titulaire**.
Madame Charlotte BOUVARD, **suppléante**.

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES - MEMBRES

COMMUNE DE BORMES LES MIMOSAS :

M. François ARIZZI

COMMUNE DE CUERS :

M. Gilbert PERUGINI

COMMUNE DE LA LONDE LES MAURES :

M. François de CANSON

COMMUNE DE PIERREFEU-DU-VAR :

M. Patrick MARTINELLI

COMMUNE DU LAVANDOU :

M. Gil BERNARDI

COMMUNE DE COLLOBRIERES :

Mme Christine AMRANE

PROMOTION DU TOURISME – MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION

10 membres titulaires représentant la Communauté de communes,

- Membres représentant la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures :

Mme Christine Amrane,
Mme Monique Tourniaire, MM. Patrick Martinelli et Jean Bernard Kiston,
Mmes Nicole Baudino et Martine Riquelme, M. Perugini,
Mme Nicole Schatzkine, MM. Bernard Martinez et François de Canson.

- Membres représentant les professions et activités intéressées par le tourisme dans la zone géographique d'intervention (socio-professionnels),

- Représentants des hébergeurs touristiques, hôteliers, meublés de tourisme, chambres d'hôtes ... du territoire, Odalys / La Londe (M. Mongis)

Village vacances Lou Bastidou / Cuers (M. et Mme Quarta)

- Membre représentant des activités de terroir ou du milieu associatif du territoire :

Cave coopérative / La Londe (M. Dusfourd)

- Membre représentant les équipements de loisirs structurants sur le territoire :

Les Bateliers de la Côte d'Azur / La Londe (M. Arnal)

- Membre représentant des restaurateurs et des commerces du territoire :

La Bastide des Moulins/ Collobrières (M. PIAU)

- Membres représentant des personnalités qualifiées présentes sur la zone géographique d'intervention et intéressées par le tourisme,

Mme Pascale Augier (Collobrières)

| | |
|-----------------------|-------------|
| Mme Laurence Morgue | (La Londe) |
| Mme Françoise Varin | (Cuers) |
| Mme Véronique Lorient | (Pierrefeu) |

AMENAGEMENT NUMERIQUE – REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE PACA THD

Monsieur François ARIZZI et Monsieur Gérard AUBERT afin sont désignés en qualité de représentants titulaires pour représenter la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures au sein du collège territorial du SMO PACA THD.

PROJET DE TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT – COMITE DE PILOTAGE ET COMITE TECHNIQUE

Un Comité de Pilotage (COPIL) et un Comité Technique (COTECH) sont constitués afin de suivre et de valider les différentes étapes de réflexion.

- 1 élu (membre du Conseil Communautaire ou du Conseil Municipal de la commune concernée) afin de siéger au sein du COPIL,
- 1 technicien afin de siéger au sein du COTECH.

Représentants des communes membres :

Comité de Pilotage

Commune de Bormes :

M. François ARIZZI

Commune de Cuers :

Mme Nicole BAUDINO

Commune de La Londe Les Maures :

M. Gérard AUBERT

Commune de Pierrefeu :

M. Patrick MARTINELLI

Commune du Lavandou :

M. Claude MAUPEU

Commune de Collobrières :

Mme Christine AMRANE

Comité Technique

M. François DUPIED

M. Jérôme BINOT

M. Olivier FIORE

M. Eric LOTTIEAU

M. Hervé CAUCHOIS

Mme Nelly LAPREE

TRANSFERT DE LA COMPETENCE GEMAPI – COMITE DE PILOTAGE

Représentants du Comité de pilotage sur la base d'un membre élu par commune :

Pour Bormes les Mimosas :

Monsieur François ARIZZI, Maire.

Pour Collobrières :

Monsieur Michel ARMANDI, Adjoint au Maire.

Pour Cuers :

Monsieur Gilbert PERUGINI, Maire.

Pour La Londe les Maures :

Monsieur François de CANSON, Maire.

Pour Le Lavandou :

Monsieur Gil BERNARDI, Maire.

Pour Pierrefeu du Var :

Monsieur Patrick MARTINELLI, Maire.

ETUDE POUR LA REALISATION DU PIDAF – COMITE DE PILOTAGE

Représentants par commune membre (un titulaire, un suppléant) pour siéger au sein du Comité de pilotage pour l'élaboration du PIDAF :

| COMMUNES | TITULAIRES | SUPPLEANTS |
|--------------------|-----------------|---------------------|
| Bormes-Les-Mimosas | François ARIZZI | Christiane DARNAULT |

| | | |
|-------------------------|---------------------------|----------------------------|
| Collobrières | Christine AMRANE | |
| Cuers | Gilbert PERUGINI | Nicole BAUDINO |
| Le Lavandou | Charlotte BOUVARD | Claude MAUPEU |
| Pierrefeu-du-Var | Patrick MARTINELLI | Jean-Bernard KISTON |
| La Londe | François de CANSON | Gérard AUBERT |

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL – DELEGUES SUPPLEANTS

Délégués suppléants du Président de la Communauté de communes afin de favoriser la participation d'élus de la commune d'implantation des projets soumis à la CDAC.

| COMMUNES | SUPPLEANTS |
|----------------------------|----------------------------|
| Bormes-Les-Mimosas | Christiane DARNAULT |
| Collobrières | |
| Cuers | Martine RIQUELME |
| Le Lavandou | Charlotte BOUVARD |
| La Londe-les-Maures | Gérard AUBERT |
| Pierrefeu-du-Var | Monique TOURNIAIRE |

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE FRANCOIS DE LEUSSE A LA LONDE LES MAURES – REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Madame Cécile AUGÉ, Conseillère Communautaire, est appelée à siéger au sein du Conseil d'Administration de l'établissement François de Leusse à La Londe les Maures 83250 au cours de l'année scolaire 2017/2018.

COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - COMMISSAIRES

Contribuables nommées par la Direction des finances publiques du Var pour la Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures

| COMMISSAIRES TITULAIRES | COMMUNE DE RESIDENCE | COMMISSAIRES SUPPLEANTS | COMMUNE DE RESIDENCE |
|--------------------------------|-----------------------------|----------------------------------|-----------------------------|
| Mme Laura GAMBINO | CUERS | M. Nicolas SPINA | CUERS |
| M. Christian CUOCO | CUERS | Mme Monique BLOCH | CUERS |
| M. Gérard AUBERT | LA LONDE | Mme Sylvie BRUNO | LA LONDE |
| Mme Nicole SCHATZKINE | LA LONDE | Mme Marie-Pierre SPARACCA | LA LONDE |
| M. Robert FIGALLO | BORMES | Mme Véronique PIERRE | BORMES |
| M. Jérôme MASSOLINI | BORMES | M. Eric DUMON | BORMES |
| M. Jean-Bernard KISTON | PIERREFEU | M. Eric MOISE | PIERREFEU |
| M. Roger VIALE | LE LAVANDOU | Mme Francine BARNEL | PIERREFEU |
| M. Denis FOURNILLIER | COLLOBRIERE S | M. Maurice COURTY | BORMES |
| M. Didier MARCEL (hors EPCI) | LA GARDE | Mme Claudine MORRONI (Hors EPCI) | HYERES |

Réunion de conseil communautaire.



